

Manifestation du 14 novembre Personnels des parcs et ateliers

A l'appel des organisations CFDT CGT FO, plus de 1800 personnels OPA et fonctionnaires des parcs (Chiffres de la police) se sont rassemblés devant le Ministère le 14 novembre 2007 en début de matinée. Cette démonstration de force, organisée en intersyndicale, a été décidée le 20 septembre 2007 après le groupe « échanges » sur les parcs où aucune réponse ne nous avait été apportée par rapport aux inquiétudes légitimes des personnels.



Malgré les difficultés de circulation (grève des transports), cette journée est une réussite. Les participants ont montré une belle détermination et doivent être remerciés de leurs efforts pour la réussite de cette manifestation et de son défilé dans les rues de Paris.

Les chiffres partiels de la grève font déjà état de plus de 63% de grévistes, tous services confondus.

Vers 12h, une délégation (Francis HIESIGER, Pascal BLANDEL, Hubert LEBRETON et Patrick GROSROYAT représentaient la CFDT) a été reçue pendant 1h30 par le directeur adjoint du cabinet du ministre Borloo, le conseiller social et sa collaboratrice ainsi qu'un représentant de la DGPA. Notre intervention préalable est jointe en bas de ce document.

Cette première rencontre a confirmé les grandes difficultés à se faire entendre et comprendre, sans lever notre défiance sur la capacité de nos interlocuteurs à tenir leurs engagements. Le cabinet du ministre s'il reconnaît de réelles difficultés de pilotage et de prise en charge du dossier avec une réelle dérive du calendrier, n'a pas vraiment apporté les réponses que nous attendions.

Après de longs échanges et face aux expressions convergentes de la délégation exigeant une rencontre avec le ministre lui-même, le directeur de cabinet a dû venir devant nous pour s'engager sur une prochaine audience avec le ministre. Il a ainsi confirmé la prise de conscience, au plus haut niveau, des enjeux de ce dossier essentiel, pour les personnels inquiets des parcs qui sont placés face à un avenir incertain, sans garantie, quant à leur situation personnelle. Cette audience devrait se tenir le 17 décembre.

La manifestation a ensuite défilé dans les rues de Paris du MEDAD au Ministère de l'Intérieur pour une marche haute en couleurs aux sons des klaxons, sirènes et sifflets divers (photos sur le site de l'USE/CFDT).

En milieu d'après midi, une délégation intersyndicale a été reçue, par la sous direction en charge des questions statutaires de la direction générale des collectivités locales. Si nos

interlocuteurs ont bien volontiers reconnu la tenue de séances de travail avec l'administration de l'Équipement, ils ont aussi indiqué que, pour l'heure, le dossier est loin d'un état d'avancement proche du décisionnel. Pour nos interlocuteurs, si le pilote est bien le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable, sa feuille de route n'est sans doute pas encore très précise. Ils se sont montrés ouverts et attentifs aux préoccupations exprimées par la délégation et disent s'inscrire dans une volonté de participation à la construction de solutions y compris statutaire.

Pour la DGCL, l'aspect statutaire ne constitue sans doute pas la clé d'entrée prioritaire. Une loi doit être proposée aux parlementaires quant aux modalités de transfert des parcs et de leurs personnels. C'est pour eux la priorité. L'aspect réglementaire et statutaire trouvera toujours sa solution soit à partir des statuts existants soit à partir d'une construction spécifique à nos situations.

Quelle que soit la solution statutaire, elle doit se construire collectivement, sous le pilotage du MEDAD, avec de nombreux interlocuteurs (MEDAD, Intérieur, Fonction Publique, Budget et employeurs) et en arbitre le Premier ministre. Nous entendons bien faire partie des interlocuteurs incontournables avec les camarades de la CGT et de FO.

La prochaine étape sera la rencontre avec le ministre BORLOO. Elle doit nous permettre de préciser et d'organiser la méthode de travail afin de réunir autour de la même table l'ensemble des interlocuteurs précités et les représentants des personnels pour préparer l'avenir des personnels des parcs. Le Ministre doit rencontrer Madame Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, sur le sujet.

La CFDT et ses délégués continueront de porter cette ambition d'un avenir plus serein et leurs arguments pour la construction d'un statut préservant la situation de l'ensemble des personnels actuels et futurs ainsi que la préservation de l'outil parc au service des collectivités.

Déclaration CFDT

Les orientations prises sur l'avenir des parcs comme sur les Services Navigation et les Bases Aériennes sont capitales pour près de 10 000 agents de l'État.

Un transfert massif d'OPA aux départements se prépare sur la période de 2009 à 2011.

Aussi les questions du statut et du régime de retraite sont fondamentales à nos yeux.

Les échéances approchent, le projet de loi doit être prêt début 2008.

A ce jour, rien n'est indiqué sur les orientations de la future loi de transfert : les OPA auront-ils un droit d'option ou bien seront-ils d'office transférés aux départements à la date de la loi ou du décret de transfert du service, sur quel statut, comment, dans quel établissement...?

Quelles garanties concernant le statut ? Nous n'avons à ce jour aucune information sur la partie « Collectivités » du statut jumeau. Il est indispensable de connaître ce dernier pour vérifier la cohérence de l'ensemble et les possibilités de passerelles.

Dans le projet de décret « Etat », le seul document qui nous a été soumis, l'accent est surtout mis sur la manière de licencier ou de sanctionner les OPA et ce, dans le début du décret alors que normalement la fin de fonction est plutôt mise à la fin des textes. Sans parler de l'indemnité de licenciement ridicule (moitié moins que pour les non-titulaires !). Rien n'est dit sur le maintien de la rémunération, les primes d'ancienneté, de rendement, de métier, d'expérience.

Nous revendiquons toujours :

La garantie d'emploi des OPA qui doit être inscrite dans la loi comme pour les fonctionnaires.

L'État (qui impose le transfert) doit assumer ses responsabilités, donner des garanties collectives aux fonctionnaires comme aux OPA, sur les métiers et les rémunérations. Le maintien des situations individuelles doit être assuré.

La création d'un statut national des OPA commun à l'État et aux Collectivités locales constitue pour nous la seule solution.

Ce statut commun devra assurer la mobilité entre les Fonctions Publiques et donner les mêmes garanties de maintien de l'emploi, de rémunération, de régime de retraite.

Les OPA sont aujourd'hui mobilisés pour l'obtention de ces revendications.

Il ne suffit pas de nous écouter, il faut apporter des réponses aux questions légitimes que nous vous posons.

Pour l'USE/CFDT

Patrick GROSROYAT